

MAI 2006

Note préliminaire

Tous les actes seront signifiés par l'Huissier de Justice

Tous les actes doivent comporter les différents postes du coût et la nature de l'émolument.

Le quantum ne fera pas l'objet d'une notation.

*Vous devez établir un **acte réel**, comportant toutes les mentions prévues pour sa validité sans aucune exception ni réserve.*

* * *

La Société Civile Immobilière KOUDOU, inscrite au RCS de Nantes sous le numéro 123 456 789, dont le siège social est situé 20 rue de la Forêt à Nantes (44000) est propriétaire d'un immeuble sis 10 allée de la Gare à 69000 Lyon.

Cet immeuble est actuellement loué à Monsieur Éric KOB, né le 20/03/1967 à Lorient, de nationalité française, suivant bail de 3 ans sous seing privé à usage d'habitation signé à Lyon le 15 octobre 2003, prenant effet le 1^{er} novembre 2003.

Ce jour 07 avril 2006, Monsieur Serge ORYX, né le 07/07/1940 à Paris, de nationalité française, vétérinaire, domicilié 12 place de l'Église à Nantes, gérant de la SCI KOUDOU, vient trouver Maître Dominique Camille ELAND, Huissier de Justice, 4 rue du Cap à Lyon (69000) car il désire habiter ce logement.

Avant de rédiger l'acte approprié qui sera signifié à personne, indiquez dans une note les documents qui vous sont nécessaires et précisez le fondement juridique de cet acte.

* * *

A l'expiration du préavis, Monsieur Éric KOB s'est maintenu dans les lieux.

Rédigez l'assignation au fond pour la première date utile qui sera remise à personne.

* * *

Le concours de la force publique vous est accordé. Lors des opérations d'expulsion vous constatez que Monsieur Éric KOB a quitté les lieux, sans laisser d'adresse, et que les locaux sont vides.

Rédigez et signifiez le procès verbal.